

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03254

Numéro SIREN : 443 865 688

Nom ou dénomination : A.C.E.M. ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2024 sous le numéro de dépôt 9297

Désignation de l'entreprise <u>A.C.E.M ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>37 RUE SAINT SEBASTIEN 13006 MARSEILLE</u>																			
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td>4</td><td>4</td><td>3</td><td>8</td><td>6</td><td>5</td><td>6</td><td>8</td><td>8</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>3</td><td>2</td> </tr> </table>						4	4	3	8	6	5	6	8	8	0	0	0	3	2
4	4	3	8	6	5	6	8	8	0	0	0	3	2						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1, 2</u> Durée de l'exercice précédent * <u>1, 2</u>																			
				Exercice N clos le <u>31/12/2021</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014	10 000	016	111	9 889												
	Immobilisations corporelles *		028	667	030	241	426												
	Immobilisations financières * (1)		040		042														
	Total I (5)		044	10 667	048	352	10 315												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060	13 020	062		13 020												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	778	070		778												
		Autres * (3)	072	884	074		884												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	3 798	086		3 798												
	Charges constatées d'avance *		092		094														
Total II		096	18 480	098		18 480													
Total général (I + II)		110	29 146	112	352	28 795													
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		7 500													
	Écarts de réévaluation			124															
	Réserve légale			126		105													
	Réserves réglementées *			130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131															
	Report à nouveau			134		(17 936)													
	Résultat de l'exercice			136		2 636													
	Provisions réglementées			140															
Total I			142		(7 696)														
Provisions pour risques et charges			Total II		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		18 927													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	6 835	17 564													
Produits constatés d'avance			174																
Total III			176		36 490														
Total général (I + II + III)			180		28 795														
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	10 000											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A.C.E.M ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 13/11/2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 134 537
	Production vendue	Biens	215		214
		Services *	217		218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *				224
	Subventions d'exploitations reçues				226
	Autres produits				230 748
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 135 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234 78 470
	Variation de stocks (marchandises) *				236 930
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242 32 777
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 684		244 684
	Rémunérations du personnel *				250 16 785
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 2 584
	Dotations aux amortissements *				254 333
	Dotations aux provisions				256
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259	260	262 21
Total des charges d'exploitation (II)				264 132 584	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 2 701
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) ; dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		300 65	
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 2 636
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 2 636	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248 65	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFC-TE (44. octies et octies A)	987	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JFI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991			
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit		346		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)		643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)		645		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)		647			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies E)		641			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352 2 701
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
Déficits antérieurs reportables *		12 110 dont imputés sur le résultat :		360 2 701	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

S.A.R.L. A.C.E.M.

SARL au capital de 7 500 Euros

R.C.S. MARSEILLE B 443 865 688

Siège social : **37 Rue Saint Sébastien**
13006 MARSEILLE

PROCES-VERBAL **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Le 30 Juin 2022
À 18h00,

Madame Martine BROOK, détenant..... 330 parts sociales,
Monsieur Jean Marie SCHMITT, détenant 330 parts sociales,
Monsieur Daniel SCHMITT, détenant 340 parts sociales,

Associés de la société **A.C.E.M ACTION COMMERCIAL ENGINEERING ET MANAGEMENT**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Daniel SCHMITT, préside la séance en qualité d'Associé Gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

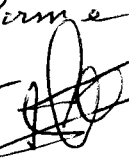
- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021,

Certifié conforme
le gérant 

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et affectation des résultats,
- La rémunération de la gérance,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance et ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 lesquels **font apparaître un bénéfice de 2 635,54 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir **un bénéfice de 2 635,54 Euros**.

A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de -17 936,44 Euros : ***Le résultat à affecter ressort ainsi à -15 300,90 Euros.***

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de -15 300,90 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau : Il passera ainsi de -17 936,44 Euros, à la somme de -15 300,90 Euros après affectation.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La Gérance